



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

GUIDE TECHNIQUE

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BIO

CÉRÉALES ET

BLÉ MEUNIER

EN PAYS DE LA LOIRE

REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES ET RETOURS D'EXPÉRIENCES

SOMMAIRE

COMITÉ DE RÉDACTION

Hélène Chasle
GABAnjou
Daniëlle Havot Broekarts
GAB 44
Moïse Cornée
CIVAM BIO 53
Olivier Subileau
GAB 72
Claire Brachet
GAB 85
Emmanuelle Chollet
CAB

RELECTURE ET CORRECTION

Antoine Marquet
Relecteur-correcteur
Julien Taunay
Coordinateur CAB

CONCEPTION ET CRÉATION

Agata communication

Publié en décembre 2021

| | |
|---|---------------|
| INTRODUCTION | page 1 |
| ENJEUX ET MOTIVATIONS POUR STRUCTURER UNE FILIÈRE CÉRÉALES ET BLÉ | page 2 |
| REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES | pages 3 à 5 |
| LEVIERS ET FREINS POUR ANIMER UN PROJET DE FILIÈRE | page 6 |
| FILIÈRES LOCALES : RETOURS D'EXPÉRIENCES | pages 7 à 17 |
| GRENIER BIO D'ICI | pages 7 & 8 |
| FILIÈRE BLÉS PAYSANS DU BOCAGE VENDÉEN | pages 9 à 11 |
| PROJET DE FILIÈRE BLÉ MEUNIER EN MAYENNE | pages 12 & 13 |
| GRENIERS BIO DU MAINE | pages 14 & 15 |
| BIO RIBOU VERDON | pages 16 & 17 |
| BILAN QUANTITATIF 2021 ET PRÉVISIONS À L'HORIZON 2024 | page 18 & 19 |
| PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES | page 20 |
| RAPPEL DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PARTENARIATS DURABLES ET ÉQUITABLES | page 21 |



INTRODUCTION



De 2019 à 2021, les producteurs du réseau GAB/CAB en Pays de la Loire ont initié un travail de structuration de filière blé et céréales bio destinés à la meunerie, en partenariat étroit avec des minoteries implantées dans la région. Ce projet a bénéficié d'un soutien du conseil régional des Pays de la Loire, dans le cadre de l'appel à projets « structuration de filières bio et locales » de 2019.

Le principal objectif de ce projet est la relocalisation des approvisionnements en céréales bio pour les minotiers et la sécurisation des débouchés pour les producteurs, de façon équitable et durable. Ce travail mené entre producteurs et minotiers a permis d'engager des volumes de céréales et de s'accorder sur les « valeurs » de l'engagement mutuel, la juste rémunération de chaque acteur, les critères de qualité et les modalités de gouvernance. L'état d'avancement des différents projets est variable selon les départements, notamment en raison de l'impact du COVID-19 qui a ralenti certains processus. Ils ont pour point commun la réappropriation des débouchés par les producteurs et productrices, une meilleure valorisation de leurs cultures et une reconnaissance de leurs savoir-faire.

L'objectif de cette publication est de faire valoir le travail méthodologique effectué au sein du réseau GAB/CAB pour faciliter la structuration des filières et pour partager les forces et les freins à la mise en œuvre de ces filières sur le territoire.



ENJEUX ET MOTIVATIONS POUR STRUCTURER UNE FILIÈRE CÉRÉALES ET BLÉ MEUNIER

La demande des transformateurs (meuniers, boulangers...)

Privilégier et sécuriser l'origine locale de leurs matières premières (blé tendre et autres céréales) permet aux transformateurs de développer un savoir-faire pour la mouture des grains et la transformation des farines, et de valoriser ces nouvelles spécificités auprès des consommateurs dont la demande en produits bio et locaux est croissante.

Une réappropriation de la commercialisation par les producteurs bio et l'assurance d'une rémunération juste

La dynamique de conversion des surfaces de grandes cultures en bio reste forte, avec un doublement des surfaces entre 2015 et 2020. Cette dynamique doit inciter les producteurs à s'impliquer pleinement dans la valorisation de leurs céréales en structurant des filières. Cette structuration leur permet de s'approprier la commercialisation de leurs productions, en visant la juste rémunération de leur travail et un partage équitable de la valeur ajoutée avec les transformateurs.

Une valorisation des spécificités bio et des bienfaits de l'agriculture biologique

Pour toutes les productions végétales conduites en bio, le cahier des charges européen interdit l'utilisation d'engrais et de pesticides issus de la chimie de synthèse. Les grands leviers à disposition des producteurs sont divers : rotations, matières organiques d'origine

animale, lutte contre les ravageurs par les leviers de la biodiversité, couverts végétaux... L'impact de ces pratiques en bio sur la fertilité des sols, le stockage du carbone, la qualité de l'eau, de l'air, le maintien d'une biodiversité, la santé des agriculteurs, etc. est indéniable. Ces aménités positives sont valorisées auprès des transformateurs puis des consommateurs, soucieux de préserver l'environnement dans lequel ils vivent.

L'intérêt d'une confiance créée entre les acteurs des filières

La réussite de ces filières locales tient en grande partie à la prise en compte mutuelle des réalités et des contraintes de chacune des parties prenantes et à la sincérité des engagements. Apprendre à se connaître et à se faire confiance facilite le travail des producteurs, meuniers, boulangers. Lorsque le collectif d'acteurs est soudé autour d'un même socle de valeurs et d'objectifs, la filière est gagnante.

La possibilité de transférer le modèle de structuration à d'autres filières

Le réseau GAB/CAB s'inscrit dans une démarche de structuration de filières pour tout type de production. La méthodologie travaillée pour la filière céréales et blé meunier est transférable aux autres projets et permet aux acteurs concernés de gagner du temps et de limiter les difficultés.

Les principales étapes de structuration d'une filière identifiées par le réseau GAB/CAB sont au nombre de quatre.

- 1 ÉTAPE 1 | CONTEXTE ET DIAGNOSTIC
- 2 ÉTAPE 2 | CADRAGE ET DÉFINITION DE LA GOUVERNANCE
- 3 ÉTAPE 3 | LANCEMENT DU PROJET DE FILIÈRE (PHASE DE TEST)
- 4 ÉTAPE 4 | CONCRÉTISATION

ÉTAPE 1 : CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Cette étape varie selon les initiateurs du projet de filière (producteurs, meuniers) : des questions sont à évoquer entre producteurs, d'autres le sont entre producteurs et meuniers, ceci pour limiter les freins à terme.

côté producteurs

- Pourquoi une filière farine ?
- Quelle est la vraie motivation pour entrer dans la filière ? Qu'est-ce qui rassemble les producteurs entre eux ?
- Sont-ils prêts à s'engager ou veulent-ils une filière clé en main ?
- Quel est le territoire de notre filière ? À quelle échelle géographique se développe-t-elle ? Existe-t-il une filière farine chez nos voisins ?
- Quelles sont nos spécificités bio, en tant que producteurs, dans ce projet ?
- Qui est à l'origine de la filière ? Qui sont les producteurs engagés ? Quelle place l'activité « céréales » a-t-elle dans leur volume d'affaires ? Ont-ils une capacité de stockage des grains sur leur ferme ? Quelle est l'offre des producteurs en blé et céréales et quelle est la demande des meuniers en farines (volumes/surfaces) ?
- Qui est invité à participer ? Qui ne l'est pas ?

« Sécuriser les producteurs, c'est sécuriser la filière ! »

- Élaborer ensemble une phrase « socle » qui définit le projet. S'appuyer sur cette phrase dans les moments d'hésitation ou de questionnement.
- À la fin de chaque étape et tout au long du projet : s'interroger sur les doutes et les certitudes concernant le projet de filière.
- Se réunir entre producteurs de façon régulière.
- Questionner le sentiment des producteurs : se sentent-ils en confiance dans cette filière ?

côté meuniers

- Quelle est la motivation de la meunerie pour créer une filière avec des producteurs ?
- Quels vont être les débouchés de la meunerie dans le cadre de la filière ? Quelles gammes seront développées ? Y a-t-il une demande de la part des clients ? Dans quel périmètre ?
- Sont-ils prêts à s'engager ou veulent-ils une filière clé en main ?
- Sont-ils prêts à financer l'étape de diagnostic ?

côté producteurs et meuniers

- Qu'est-ce qui nous rassemble, producteurs et meuniers ?
- Quel est le but ou le résultat que nous voulons atteindre ?
- Quelles sont nos valeurs ? Est-ce qu'on parle solidarité ?

L'interconnaissance : une condition de réussite du projet de filière

- Faire connaissance entre producteurs, meuniers, autres acteurs...
- Organiser des moments de convivialité et de découverte des réalités de chacun : visites de fermes et de meuneries, repas communs...
- Découvrir ensemble (producteurs et meuniers) des filières existantes dans d'autres régions.



ÉTAPE 2 : CADRAGE ET DÉFINITION DE LA GOUVERNANCE

Cadrage

- **Quels sont les engagements attendus des PRODUCTEURS ?** Certification bio, adhésion au GAB, pratiques de culture, surfaces, semences, espèces, variétés, traitements post-récolte, pureté, échantillonnage, transport...
- **Quels sont les engagements attendus des MEUNERIES ?** Respect des règles d'hygiène, certification bio, adhésion au GAB, gamme de farines, qualité sanitaire, origine locale, transport, test d'échantillons, paiement des analyses, stockage, nettoyage, contrôle de la traçabilité, prix de base + majorations (transport, stockage à la ferme).
- **Quels sont les engagements COMMUNS ?** Tarification et conditions d'acceptation des lots (paramètres techniques, modalités de rémunération, majorations).
- **Quelles sont les règles de fonctionnement du groupe ?** Jusqu'où va le dialogue : est-ce qu'on se dit tout entre partenaires ?
- **Qui finance la structuration de la filière ?** Quelle est la durée du financement de la structuration ?
- **Quelle est la date de démarrage du projet ?** Le projet a-t-il un terme ? Comment s'inscrit-il dans le temps ?

Gouvernance

- Constituer un **comité de pilotage** (qui participe ?).
- Créer des **groupes de travail** spécifiques si nécessaire.
- Qui fait quoi ?
 - Pilotage obligatoire par des producteurs référents.
 - Copilotage par les meuniers.
 - Rôle de l'animateur : créer des outils d'animation de la filière, impulser les actions...
- Définir les postures de chacun.

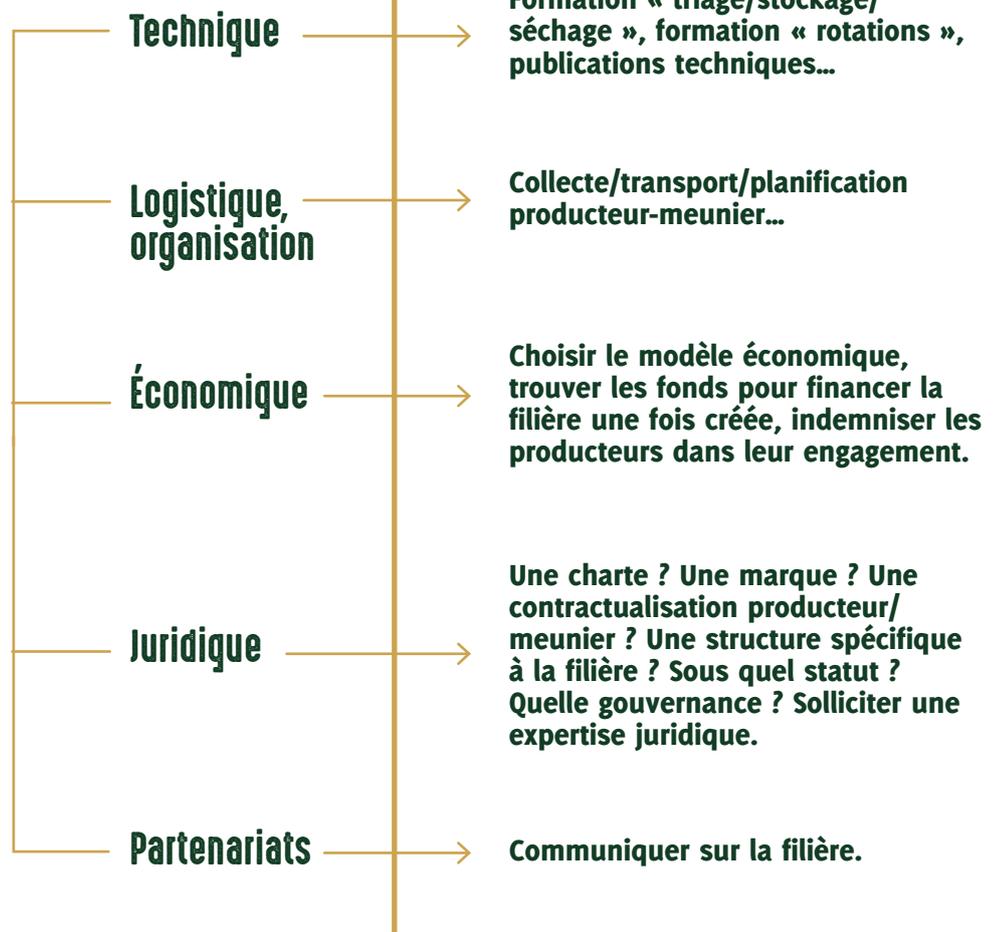
© BRV49



ÉTAPE 3 : LANCEMENT DU PROJET DE FILIÈRE (PHASE DE TEST)

Travailler sur le « coût de revient » pour les producteurs (élément charnière du projet conditionnant l'engagement des producteurs).

COMMUNIQUER SUR LE LANCEMENT DU PROJET DE FILIÈRE ET ABORDER LES QUESTIONS TECHNIQUES, LOGISTIQUES, ÉCONOMIQUES, JURIDIQUES ET DE PARTENARIATS.



ÉTAPE 4 : CONCRÉTISATION

LEVIERS ET FREINS POUR INITIER PUIS ANIMER UN PROJET DE FILIÈRE CÉRÉALES ET BLÉ MEUNIER

POUR LE LANCEMENT DE LA FILIÈRE

| LES POINTS FACILITANTS | LES FREINS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Motivation de la meunerie en faveur du développement d'une filière bio, d'une diversification de ses approvisionnements, avec des débouchés établis à l'avance. Adhésion au GAB de la meunerie. Motivation et dynamique collective des producteurs : cadrage et maîtrise de la filière par le groupe, motivation pour une diversification et pour la création de valeur ajoutée en collectif. | <ul style="list-style-type: none"> Approche opportuniste et orientée « business » des acteurs. Filière basée sur des incertitudes liées aux prix et au marché. Faible présence des producteurs au départ. Somme d'intérêts individuels, mais pas d'intérêt collectif. Valeurs différentes entre producteurs. Difficulté pour certains producteurs à partager leur situation financière en collectif. <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">Un ensemble de freins qui génèrent des problèmes de mobilisation sur le long terme, de non-dits, de confiance, de relations exclusivement commerciales entre les deux parties...</p> |

POUR L'ANIMATION DE LA FILIÈRE

| LES POINTS FACILITANTS | LES FREINS |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Bonne connaissance par l'animateur du contexte, des acteurs, du paysage de la filière. Vérification par l'animateur auprès des producteurs s'il y a matière à structurer une filière. Bonne répartition des rôles entre animateurs, stagiaires et producteurs. | <ul style="list-style-type: none"> Étape triage/séchage/stockage des grains : à anticiper avant le lancement de la filière pour chaque producteur (volume stocké à la ferme). Confusion entre « cahier des charges » et « charte d'engagement/charte de valeurs ». Volonté d'avancer vite avec un risque de manquer des étapes, de la part des parties prenantes de la filière. |

FILIÈRES LOCALES : RETOURS D'EXPÉRIENCES



GRENIER BIO D'ICI



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

HISTORIQUE

Le projet naît en 2011 suite à la rencontre de la minoterie Giraudineau, qui souhaite travailler en direct avec les producteurs bio locaux. Un travail d'interconnaissance mène à la création de l'association « Blé Farine Pain bio de l'Estuaire », porteuse de la marque « Grenier bio d'ici ». L'association est composée de 5 producteurs, du minotier, puis s'étoffe jusqu'en 2018 à 10 producteurs, 1 minotier et 10 boulangers.

OBJECTIFS

- Assurer une juste rémunération des participants.
- Développer le triage/stockage pour sécuriser les apports.
- Tester la mise en place d'une filière blés anciens.
- Consolider le fonctionnement de la filière par l'ouverture à de nouveaux participants.

TERRITOIRE

Loire-Atlantique et Vendée.

ACTIVITÉS

- Une réunion entre les différents acteurs pour identifier les freins et leviers pour développer la filière. Cette réunion met en évidence les facteurs limitants pour les producteurs : le prix et le triage-stockage ; et pour les boulangers : la part de bio dans la boulangerie. Il ressort de cette réunion une attente de différenciation par la gamme de blés anciens.
- Réalisation d'une enquête auprès des paysans sur le tri et le stockage des céréales en vue d'une mutualisation avec d'autres groupes locaux. En effet, les producteurs de Loire-Atlantique étant majoritairement des éleveurs-polyculteurs, la question de l'investissement en propre sur le triage-stockage est un frein.
- Identification des outils de triage-stockage et organisation d'une rencontre sur cette thématique entre producteurs.
- Accompagnement au développement de la contractualisation sur la base de critères partagés entre le minotier et les producteurs.
- Première réflexion et identification autour des démarches de commerce équitable « Nord-Nord ».

ACCOMPAGNEMENT

Le rôle du GAB 44 est de faciliter les rencontres entre les acteurs de la filière, de valoriser d'autres expériences inspirantes en France et de favoriser l'autonomie du groupe dans son fonctionnement.

PARTENAIRES

- Producteurs adhérents de la filière.
- Boulangers.
- Minotier.
- GAB 44, qui fait appel ponctuellement aux CUMA et aux CIVAM, notamment sur la partie triage-stockage.

FINANCEMENT

- Cotisations des adhérents.
- Appel à projets « filières » du conseil régional des Pays de la Loire.
- Pour la suite, le travail sur le triage-stockage est pris en charge par le dossier céréales-légumineuses financé par le conseil régional des Pays de la Loire.

COMMUNICATION

La communication est assurée pour le grand public par le site www.grenier-bio.fr. À compter de 2021, ce site évolue vers une page Facebook en cours de création. La communication vers les producteurs est assurée grâce aux outils de communication du GAB 44 et s'appuie également sur les partenaires agricoles.



ATOUTS, FORCES

- Une expérience de 10 ans sur laquelle de nouveaux groupes peuvent s'appuyer.
- Une gamme bio 100 % dédiée à la filière locale.
- Des acteurs qui œuvrent ensemble depuis plusieurs années.
- Des outils construits : charte, contrat.



FREINS, DIFFICULTÉS

- Le triage et le stockage pour des fermes dont la production principale est l'élevage.
- La question du « commerce équitable », qui est posée, mais non finalisée dans un engagement lié à un label.
- Un groupe qui nécessite d'être soutenu pour pouvoir devenir autonome.
- La crise du COVID qui a déstructuré la dynamique en 2020 au sein de l'association, mais également de la minoterie et des boulangeries.



PROJETS, ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES

- Mutualiser le triage et le stockage avec les producteurs diversifiant les cultures sur leur ferme (céréales alimentaires, légumineuses) à travers d'autres projets.
- Poursuivre la réflexion pour s'engager dans une filière de commerce équitable cohérente avec le tonnage de blé bio transformé (300 t).
- Poursuivre la différenciation sur une gamme de blés anciens.



CHIFFRES 2018 VERSUS CHIFFRES 2021

| | 2018 | 2021 |
|-----------------------|-------------------|-------------------|
| NOMBRE DE PRODUCTEURS | 10 | 11 |
| SURFACE CULTIVÉE | 100 ha de blé | 120 ha de blé |
| VOLUME PRODUIT | 250 tonnes de blé | 300 tonnes de blé |



Compte tenu de l'échelle raisonnable des volumes transformés, nous pouvons assurer l'origine exacte des parcelles de blé pour chaque kilo de farine vendu. Nous rencontrons régulièrement le meunier et les boulangers pour échanger sur la qualité et sur ce qui peut être amélioré. Nous créons une éthique en discutant des marges de chacun afin d'obtenir une répartition opportune et équitable de la valeur ajoutée. Nous contribuons fortement à pérenniser des emplois sur la petite région (producteurs, transporteurs, minotiers, boulangers). L'empreinte carbone du produit final est limitée par le choix de l'agriculture bio, mais aussi par un transport réduit au strict minimum.

*Frédéric Boudet
Président de l'association
Blé Farine Pain bio de l'Estuaire*





© FILIÈRE BLÉS PAYSANS DU BOCAGE VENDÉEN

FILIÈRE BLÉS PAYSANS DU BOCAGE VENDÉEN



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

HISTORIQUE

« UN PREMIER PAS » DU GAB 85 EN 2018

Le GAB 85 accueille Aodren Trehin en stage pour une enquête auprès d'acteurs du territoire (transformateurs, collectivités...) qui vise à mesurer leur intérêt pour des projets valorisant l'agriculture biologique. Parmi les acteurs rencontrés, la minoterie Planchot (Les Herbiers) est interrogée sur son intérêt pour une filière blé meunier bio et locale.

UNE SOLLICITATION DE LA PART DE LA MINOTERIE PLANCHOT EN 2019

2019 : Xavier Planchot recontacte le GAB 85, se disant intéressé pour travailler sur une filière avec des blés anciens. Le GAB 85 fait part du projet à des producteurs.

Février 2020 : première rencontre entre producteurs intéressés, organisée par le GAB 85.

Juillet 2020 : visite de la plateforme d'expérimentation sur les blés paysans à Bouchemaine (49). S'ensuivent des réunions de concertation animées par le GAB 85 avec les producteurs, la minoterie Planchot et des boulangeries. Un travail de définition de valeurs, de structuration de filière et d'élaboration d'outils d'engagement est mené collectivement.

Juin 2021 : création de l'association « Filière blés paysans du bocage vendéen », rassemblant 4 fermes certifiées en agriculture biologique, la minoterie Planchot et 4 boulangeries clientes indépendantes. L'objectif est de faire adhérer de nouveaux acteurs, en premier lieu des boulangeries, afin d'écouler la farine de la filière.



OBJECTIFS

- Commercialiser des pains fabriqués au levain et avec une farine issue de variétés anciennes de blés, cultivées en agriculture biologique.
- La filière vise une juste rémunération des acteurs, ainsi qu'une valorisation des métiers et des savoir-faire locaux.
- Le choix de travailler avec des blés paysans, avec des variétés anciennes adaptées au terroir favorise une meilleure adaptabilité aux sols des cultures et une meilleure digestibilité des produits transformés. Ces variétés de blés sont étudiées pour leur plus faible taux en gluten et semblent ainsi mieux tolérées par l'organisme humain.

TERRITOIRE

La production est localisée sur des fermes du bocage vendéen, afin que les variétés de blés utilisées soient réellement adaptées au terroir. La commercialisation se fait via les boulangeries adhérentes, qui se situent sur le territoire vendéen et les départements limitrophes.

ACTIVITÉS

Le travail sur les trois dernières années a consisté à animer des rencontres entre les acteurs de la filière afin de :

- Créer de l'interconnaissance entre les adhérents.
- Organiser des visites de la plateforme de Bouchemaine (49) sur l'expérimentation des blés paysans et ainsi sélectionner des variétés adaptées.
- Définir les valeurs communes autour desquelles les acteurs se regroupent (charte des valeurs).
- Échanger sur les coûts de production et prix de vente dans le but de construire une filière équitable avec une juste rémunération de chaque corps de métier.
- S'accorder sur des pratiques vertueuses de production et les modes de transformation (farine et pain). Cela est reporté dans des cahiers des charges, à raison d'un cahier des charges par métier (producteur, minotier, boulanger).
- Créer l'association : rédaction des statuts, procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association, dépôt en préfecture.

Au cours de l'année 2021, des tests de production ont été réalisés, ainsi que des tests de mouture et de fabrication de pain.

La minoterie s'engage à commercialiser 25 t sur la campagne 2021-2022 et 30 t sur la campagne 2022-2023.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement du GAB 85 se concrétise par l'organisation et l'animation des rencontres, un soutien administratif, des recherches de financements, une mise en réseau avec des partenaires. Le GAB85 a également pour rôle de rechercher des informations, qu'elles soient réglementaires ou techniques, en fonction des besoins de l'association.

PARTENAIRES

Les acteurs de la filière sont :

- Les paysans qui produisent le blé en agriculture biologique et en sélectionnant des variétés adaptées au terroir.
- Pour le volet « production », la filière s'inscrit pleinement dans le travail du programme Qualiblébio, programme de recherche multipartenarial (GABBanjou, ITAB, INRAE, chambre d'agriculture, minoterie Suire, association Triptolème et GAEC du Pont de l'Arche), financé notamment par la région Pays de la Loire. Ce programme a pour but d'évaluer des variétés issues de sélection paysanne et de les positionner par rapport aux variétés modernes, sur différents aspects, du champ à la nutrition.

- La minoterie Planchot.
- Les boulangeries adhérentes.

Le GAB 85 travaille en réseau avec la CAB à l'échelle régionale et avec la FNAB sur le plan national, afin de partager des outils et des méthodes de travail. Le GAB 85 bénéficie et s'inspire d'expériences menées sur d'autres territoires.

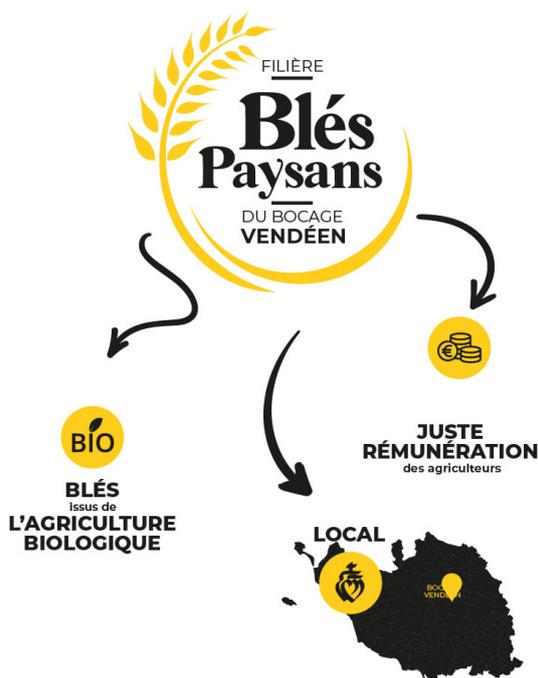
FINANCEMENT

L'association Filière blés paysans du bocage vendéen recueille de la part de ses adhérents une cotisation annuelle (à partir de 2021/2022). L'animation du groupe est financée par l'appel à projets « filières » du conseil régional des Pays de la Loire et par le conseil départemental de Vendée, dans le cadre du plan biodiversité et climat.

COMMUNICATION

À l'issue de ces trois premières années de travail, la communication se concrétise par :

- Un compte Facebook : *Filière Blés Paysans du Bocage Vendéen*.
- Un article dans la revue Innov'en bio en 2021 : https://www.gab85.org/assets/media/files/Ev%C3%A8nementiels/InnovEnBio_N5_2021_Vweb.pdf
- Des articles dans *l'Écho des bio*, revue interne du GAB 85 à destination des adhérents et partenaires.
- La création d'un logo pour la filière ainsi que des outils de communication associés : publicité sur le lieu de vente et sacherie dans les boulangeries.
- Un stand tenu sur la filière blés paysans du bocage vendéen lors du salon Serbotel en octobre 2021 (photos publiées sur le compte Facebook, voir en page suivante).



SOURCE : PAGE FACEBOOK « FILIÈRE BLÉS PAYSANS DU BOCAGE VENDÉEN »



CHIFFRES 2021

| | 2021 |
|------------------------------|-----------------------|
| NOMBRE DE PRODUCTEURS | 4 |
| SURFACE CULTIVÉE | 20 ha en blés paysans |
| VOLUME PRODUIT | 50 tonnes |



ATOUTS, FORCES

- Groupe dynamique et motivé, qui a rapidement avancé sur des questions concrètes.
- Regroupement des adhérents de l'association autour des valeurs communes (charte des valeurs).
- Commercialisation démarrée au deuxième semestre 2021 : communication et pains vendus dès la première année.



FREINS, DIFFICULTÉS

- Le caractère équitable de la filière, bien qu'il soit souhaité par tous les acteurs, demande des outils et de la réflexion pour être réellement mis en place. Même si les bases sont posées, un travail reste à faire sur ce point.
- Besoin de faire adhérer de nouvelles boulangeries pour valoriser l'intérêt de la filière.



PROJETS, ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES

Les enjeux futurs sont les suivants :

- Susciter l'adhésion de nouvelles boulangeries afin de développer la commercialisation.
- Poursuivre l'animation du groupe dans l'évolution de l'activité de la filière.
- Valoriser les métiers de la filière et les pratiques mises en place, de la production à la transformation du blé.



Le blé que nous cultivons est un mélange de cinq variétés de blé ancien, élaboré dans le cadre du programme Qualiblébio animé par le GABBanjou et un groupe d'agriculteurs.

La composition de ce mélange est intéressante sur le plan gustatif et sur le plan agronomique. Il est moins ou peu sujet à la verse et son rendement moyen est satisfaisant : 20 à 25 q/ha. Il monte haut (1,60 m environ) et est très couvrant, ce qui évite le salissement de la parcelle et donne beaucoup de paille, un point important pour les fermes d'élevage impliquées.

Les premiers retours des boulangers adhérents à l'association sont très encourageants.

Le pain fabriqué à partir de la farine issue de nos blés anciens a une belle identité. Sa couleur et son goût semblent plaire aux consommateurs, que l'on attend de plus en plus nombreux à l'avenir. Ainsi, davantage de fermes pourraient bénéficier de cette filière en devenir. Nous espérons la consolider sur un modèle équitable et partager ce modèle avec d'autres filières sur le territoire, car la culture du blé bio manque encore de valorisation.

*Cyril Roux
Agriculteur bio vendéen
Coprésident de l'association
Filière blés paysans du bocage vendéen*





PROJET DE FILIÈRE BLÉ MEUNIER EN MAYENNE



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

HISTORIQUE

2019 : création d'un groupe d'échanges entre paysans-boulangers et artisans boulangers. Formation sur les itinéraires techniques en blé tendre et sur le stockage/tri des céréales. Le CIVAM bio décide ensuite de mener une étude d'opportunité de développement d'une filière meunière en Mayenne.

Fin 2020, début 2021 : Entretiens auprès de l'ensemble des minoteries mayennaises. Parmi les cinq minoteries présentes sur le département, une valorise déjà 300 t de blé meunier bio (en partenariat avec une vingtaine de producteurs locaux) et une seconde envisage de développer une gamme locale bio à moyen terme. Enquêtes envoyées à 500 agriculteurs bio mayennais sur leur intérêt pour une filière locale de blé meunier. Entretiens approfondis auprès de 34 producteurs bio mayennais intéressés par le développement de la filière.

Mars 2021 : rencontre entre minoteries et agriculteurs. Rencontre avec deux structures commerciales : Greniers bio d'Armorique et Greniers bio du Maine.

OBJECTIFS

- Se structurer collectivement pour vendre du blé en se rapprochant de la structure commerciale bretonne Greniers bio d'Armorique ou de la nouvelle association Greniers bio du Maine.
- Professionnaliser la production et le stockage du blé valorisé dans les minoteries locales.

TERRITOIRE

Département de la Mayenne (Sud Mayenne et Haute Mayenne).

ACTIVITÉS

Sur 34 agriculteurs intéressés, 22 produisent déjà du blé tendre plus ou moins régulièrement dans leur assolement, et 12 ont le projet de mettre en place cette production à l'avenir. La plupart des répondants sont installés en polyculture-élevage bovin, laitier ou allaitant. La répartition des producteurs sur le territoire est relativement homogène. En matière de surfaces de blé meunier, 127 ha sont actuellement mis en place et 155 ha pourraient potentiellement être dédiés à une filière locale. Les surfaces individuelles susceptibles d'être valorisées dans la filière sont assez petites : de 1,25 ha à 15 ha avec une médiane de 4,5 ha.

Les principales conclusions des rencontres entre producteurs et avec les minoteries :

- Un intérêt de la part des producteurs et minotiers pour une filière courte et une visibilité à cet égard.
- Une volonté des agriculteurs de disposer d'un débouché sûr et d'une bonne valorisation pour leurs productions, notamment le blé tendre, dans le cadre d'une valorisation en alimentation humaine.
- Un temps limité pour s'investir dans un éventuel projet de filière, car la production de blé tendre chez les agriculteurs enquêtés est en grande majorité secondaire.
- Un temps limité et peu de volonté pour

créer une structure dédiée à une filière mayennaise. La tendance serait de rejoindre l'une des deux structures existantes à proximité : Greniers bio d'Armorique ou Greniers bio du Maine.

- Les producteurs craignent une atomisation des initiatives locales qui pourrait désorienter le consommateur. Le message porté par une énième marque de pain ou de baguette de boulangerie sur le modèle de la « Mayennette bio » pourrait en effet être difficilement lisible.
- Une volonté de ne pas se cantonner au blé à long terme, mais d'aller vers une diversification des espèces, sur le modèle des Greniers bio d'Armorique.
- Envisager un cahier des charges qui aille plus loin que celui de l'agriculture biologique, afin de se démarquer des filières longues, d'avoir une reconnaissance de la part du consommateur et de prévenir un éventuel effondrement du marché bio « classique ».
- Une méconnaissance des acteurs de la filière entre eux (producteurs, minotiers, sans doute de même pour les Organismes Collecteurs...).

PARTENAIRES

- Producteurs bio mayennais.
- Minoterie Blin.
- Minoterie Rioux.
- Greniers bio d'Armorique.
- Greniers bio du Maine.
- CIVAM bio 53.

FINANCEMENT

Appel à projets « filières » du conseil régional des Pays de la Loire.



PROJETS, ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES

- Approfondir les conditions, les attentes qualitatives et quantitatives pour un éventuel partenariat avec les minoteries intéressées afin de poser un cadre très concret.
- Organiser une rencontre en présence exclusive des producteurs, afin d'entrer dans la phase opérationnelle à partir du cadre défini avec les minoteries.
- Envisager une structuration autour de productions autres que la farine de boulangerie : farine ménagère ou à destination de la biscuiterie, floconnerie... et autres que le blé tendre : protéagineux, oléagineux, chanvre...
- Réfléchir à une association support pour la filière : dans la mesure où il ne semble pas y avoir de volonté de créer une nouvelle structure juridique en Mayenne, la filière se rapprochera des Greniers bio d'Armorique ou des Greniers bio du Maine
- Aller vers une meilleure interconnaissance des métiers et des contraintes inhérentes à chaque maillon de la filière.



CHIFFRES PRÉVISIONNELS

| | Horizon 2024 |
|------------------------------|---------------------------------------|
| NOMBRE DE PRODUCTEURS | potentiel de 34 producteurs mayennais |
| SURFACE CULTIVÉE | potentiel d'environ 280 ha de blé |
| VOLUME PRODUIT | potentiel d'environ 870 tonnes de blé |



ATOUTS, FORCES

- Un potentiel important de production.
- Un partenariat déjà engagé entre la minoterie Blin et une vingtaine de producteurs dans le Sud Mayenne.
- La présence de deux organisations économiques de producteurs 100 % bio sur le territoire.



FREINS, DIFFICULTÉS

- Le stockage des céréales dans les minoteries.
- La logistique à approfondir et à simplifier.
- Le temps limité des producteurs pour s'investir dans le projet de filière.





GRENIERS BIO DU MAINE



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

HISTORIQUE

La dynamique de structuration de filières émerge en Sarthe à l'initiative de la minoterie Trottin, intéressée pour développer un partenariat avec des producteurs autour d'une filière blé meunier bio et local.

Afin d'identifier l'intérêt de ce type de projet, le GAB 72 décide de réaliser un état des lieux des perspectives de production de blé panifiable bio et des besoins de tous les minotiers sur le département de la Sarthe.

2020 : le GAB 72 adresse une enquête à 400 producteurs bio sarthois pour mesurer leur intérêt pour une filière blé meunier, puis conduit des entretiens approfondis auprès de 40 agriculteurs bio intéressés. Deux rencontres de producteurs ont lieu pour restituer le travail d'enquête.

2021 : création de l'association « les Greniers bio du Maine », avec une majorité de producteurs de la Sarthe et quelques-uns de la Mayenne.

OBJECTIFS

- Organiser la production de blé bio afin de pouvoir répondre aux attentes des minotiers.
- Développer un modèle économique équitable pour toute la filière.
- Organiser la valorisation des blés déclassés au travers d'une filière « alimentation animale » locale et tracée.



TERRITOIRE

Le Maine.

ACTIVITÉS

Production de blé meunier (production principale) et d'autres espèces destinées à l'alimentation humaine.

Réflexion sur la régionalisation de la production de l'aliment du bétail avec un objectif de traçabilité.

Au travers de l'état des lieux des outils de transformation sur la Sarthe, les producteurs avaient deux pistes de travail :

- S'organiser en local autour d'un petit moulin ou d'un paysan-meunier.
- Organiser une filière plus longue et locale dans le territoire du Maine avec un ou plusieurs transformateurs en activité.

Cette investigation a permis de mettre en évidence une envie de développer une activité de farine bio avec trois minoteries. Elles ont été sollicitées en raison de leur situation géographique ou suite à l'analyse des volumes déjà achetés en Sarthe :

- **La minoterie Blin, à Azé**, se fournit en blé panifiable auprès des producteurs de la Mayenne. Elle a été mise en relation avec le moulin Sart en Sarthe, administré par la communauté de communes Val de Sarthe, et en a obtenu la gérance suite à un appel d'offres. Cette collaboration permet de

renforcer le maillage local et économique ainsi que le développement touristique autour de ce vieux moulin à meule de pierre, très prisé des boulangers.

- **La minoterie Guénégo, à Alençon**, est 100 % bio et abrite déjà une microfilière « la farine du Perche » sur l'Orne. Cet outil a une dimension intéressante avec un potentiel de 400 t de stockage et la possibilité de faire 6 lots différents pour maîtriser la stabilité de la qualité de la farine.
- **La minoterie Trotin, en Sarthe**, est à l'origine de la demande de structuration d'un groupe de producteurs autour de son outil.

Parallèlement, un **état des lieux** des organismes collecteurs et des CUMA a été effectué, car l'enjeu est de maîtriser le triage et le stockage des lots de blé afin de fournir un produit de qualité. Les principales **conclusions** des diagnostics et des rencontres entre les différents acteurs :

- La synergie entre les producteurs a permis la création d'une association loi 1901 en février 2021, les Greniers bio du Maine, destinée à animer le projet de filière. 7 producteurs se sont désignés pour travailler sur les statuts au cours de 5 réunions. Depuis cette date, le GAB 72 a été mandaté en prestation de service pour l'animation de l'association, qui compte désormais 9 administrateurs.
- Une des particularités de cette association est qu'elle est composée de 50 % d'agriculteurs ayant un historique de production en bio de moins de 5 ans, et qu'ils sont nombreux à n'avoir pas contractualisé leur production de blé meunier.
- Le groupe de producteurs sarthois est installé en systèmes « polyculture-élevage » dans lesquels la part de l'assolement liée à la diversification est de plus en plus orientée vers les grandes cultures.

ACCOMPAGNEMENT

Depuis le lancement du projet en 2019, le GAB 72 a été chargé de l'organisation des diagnostics, des enquêtes, des rendez-vous, de l'animation du groupe de producteurs, jusqu'à la création de l'association « les Greniers bio du Maine ». En 2021, l'association reprend pleinement à son compte l'organisation du projet et s'appuie sur le GAB 72 pour une prestation d'animation.

PARTENAIRES

- GAB 72.
- Collecteurs.
- CUMA.
- Greniers bio d'Armorique.
- Grenier bio d'ici.
- Minoteries Blin (53), Trotin (72) et Guénégo (61).

FINANCEMENT

Appel à projets « filières » du conseil régional des Pays de la Loire, 2019/2021.



ATOUTS, FORCES

- La forte motivation du groupe de producteurs impliqués.
- La volonté de construire une filière équitable.



FREINS, DIFFICULTÉS

- Créer de nouveaux marchés pour ne pas déstabiliser les organisations voisines déjà structurées.
- Le manque de financement dédié aux heures d'animation du projet.



PROJETS, ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES

- Les producteurs veulent structurer une filière équitable et locale de produits agricoles à destination de l'alimentation humaine. Ils veulent également organiser des partenariats avec des opérateurs économiques en alimentation animale bio afin de leur permettre de mieux tracer l'approvisionnement des matières premières composant l'aliment.
- Les producteurs ont pris l'engagement de structurer leur filière sans faire d'ombre aux initiatives des territoires et producteurs voisins en Loire-Atlantique et en Bretagne.



CHIFFRES PRÉVISIONNELS

| | Horizon 2024 |
|------------------------------|-----------------------------------|
| NOMBRE DE PRODUCTEURS | potentiel de 40 producteurs |
| SURFACE CULTIVÉE | environ 500 ha de blé |
| VOLUME PRODUIT | près de 1500 tonnes de blé par an |



La construction d'une filière locale en blé panifiable a été plutôt bien accueillie par les agriculteurs. Les paysans concernés recherchent une autonomie dans la vente de leurs matières premières. C'est sans doute une spécificité des paysans bio et même une philosophie... mais pour défendre une philosophie il faut du temps ! La difficulté que l'on rencontre dans le projet Greniers bio du Maine c'est en effet la disponibilité des membres pour la gestion des dossiers et le pilotage du groupe. On a tous été très enthousiastes au démarrage et c'est une bonne chose mais maintenant il faut appréhender des marchés, trouver des partenaires économiques fiables tout en gardant la maîtrise du projet. Notre manque d'expérience cumulé à un contexte moins favorable au blé panifiable et à la bio en général nous pénalise peut-être un peu aussi. Il nous faut poursuivre la mobilisation et rester motivés pour développer un commerce équitable et une filière solide en faveur des producteurs.

*Vincent Branlard
Agriculteur bio dans la Sarthe
Coprésident des Greniers bio du Maine*





BIO RIBOU VERDON



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

HISTORIQUE

Créée en 2010, l'association Bio Ribou Verdon rassemble une vingtaine de producteurs bio. Elle a pour objectifs :

- La valorisation des produits des adhérents pour développer l'agriculture bio sur le territoire du bassin versant de Ribou-Verdon.
- La participation à la protection des eaux du captage de Ribou-Verdon.
- L'encouragement du développement de l'agriculture bio sur le bassin versant de Ribou-Verdon.
- La gestion de la marque associée « Bio Ribou Verdon ».

2012 : sollicitation du GABBAjoui par des producteurs membres de l'association Bio Ribou Verdon et création d'une filière farine bio et locale.

- Neuf producteurs sont engagés dans le projet avec le Moulin de Puyletard, meunerie située à Nieul-sur-l'Autise (85).
- Démarchage de restaurants collectifs, artisans (boulangeries, restaurants, crêperies...), magasins bio et GMS pour le développement d'une gamme Bio Ribou Verdon sur le territoire.

2014 : dépôt de la marque Bio Ribou Verdon à l'INPI.

2012-2021 : approvisionnement de la meunerie par les producteurs de l'association. Près de 150 t de blé meunier par an, 25 t d'épeautre et 20 t de seigle commercialisées localement (magasins bio, artisans...) sous la marque Bio Ribou Verdon.

TERRITOIRE

Territoire de l'Agglomération du Choletais.

ACTIVITÉS

- Production de céréales panifiables (blé meunier, petit épeautre, grand épeautre, seigle, sarrasin).
- Autres productions (légumes secs, huiles, viandes, fromages, légumes...).

ACCOMPAGNEMENT

Le groupe est animé par le GABBAjoui pour développer l'agriculture biologique à l'échelle du bassin versant du Ribou-Verdon. Le GABBAjoui organise pour l'association Bio Ribou Verdon :

- Des temps de formation/démonstration (travail du sol, gestion des adventices, etc.).
- Des temps de préparation de campagne avec le meunier (avant, pendant, après campagne).
- Des moments conviviaux et fédérateurs (visite de la meunerie, etc.).
- Des rencontres de porteurs de projets (jeunes souhaitant travailler les farines Bio Ribou Verdon) de magasins et de restaurants collectifs.

PARTENAIRES

Les producteurs travaillent avec une micromeunerie en Vendée, la meunerie de Nieul, rebaptisée en 2020 « Moulin de Puyletard ». Ils ne font pas appel à des prestataires extérieurs. Ils ont par contre décidé d'investir collectivement dans un trieur mobile de céréales en 2019.



FINANCEMENT

Pour animer la dynamique, le GABBAjoui est financé dans le cadre d'un marché public de l'Agglomération du Choletais, service eau potable. À ceci s'ajoutent d'autres financements ponctuels (Groupe 30000, Émergence, GIEE...).

COMMUNICATION

L'association communique localement, elle développe plusieurs outils et organise des temps forts :

- Événements grand public (portes ouvertes de fermes dans le cadre de la campagne de communication nationale Printemps bio...).
- Packaging (sachets de farine, étiquettes collées sur les produits vendus à la ferme...).
- Page Facebook : [BioRibouVerdon](#)
- Flyer distribué sur les points de vente et à la foire de Cholet.
- Création imminente d'un site internet (projet 2022).
- Affichage du logo dans les magasins et les artisans utilisateurs des produits de la marque (restaurants, crêperies...) et en restauration collective les jours de service.

L'Agglomération du Choletais est lauréate du Grand Prix 2021 de la préservation des captages d'eau potable, piloté par l'Office français de la biodiversité, prix dans lequel la marque Bio Ribou Verdon est largement plébiscitée.

ATOUTS, FORCES

- Le choix de travailler avec des blés paysans, des variétés anciennes adaptées au terroir.
- La qualité des relations entretenues avec le meunier (fiabilité, équité, transparence...), l'existence d'une convention bipartite.
- La dynamique du groupe, sa capacité à s'organiser et sa convivialité.
- L'animation du GABBAjoui.
- Le soutien et les attentes de l'Agglomération du Choletais.
- Les besoins de la restauration collective.
- Le meunier est en capacité de moudre davantage de farines Bio Ribou Verdon et peut faire appel si besoin à une minoterie voisine.

FREINS, DIFFICULTÉS

- Une capacité de production quasi atteinte côté agriculteurs : ils n'envisagent pas d'étendre la surface dédiée aux cultures de vente sur leur ferme pour le moment.
- Le meunier est en recherche d'un successeur, car il estime qu'il faut 10 ans pour le former. La technique « meule de pierre » est très peu, voire pas abordée dans les formations.



PROJETS, ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES

2022 : création d'un site internet.

La filière céréales meunières Bio Ribou Verdon connaît aujourd'hui sa vitesse de croisière. Les producteurs se donnent pour objectifs de :

- Maintenir la qualité de leurs échanges avec le meunier.
- Améliorer le suivi du trieur mobile (faire en sorte qu'il ne serve qu'aux agriculteurs bio ayant investi dans l'outil).
- Continuer leurs échanges entre pairs en vue d'améliorer leurs pratiques (choix des variétés, associations de cultures, propreté des parcelles...).
- Faciliter la collecte des céréales (réflexion pour l'achat de boisseaux collectifs et de pèse-essieux...).
- Aider le meunier à trouver un repreneur en communiquant largement sur son besoin.
- Accueillir sur le territoire les personnes intéressées pour les rejoindre (producteurs, boulangers...).



CHIFFRES 2021

| | 2021 |
|------------------------------|---|
| NOMBRE DE PRODUCTEURS | 11 fermes |
| SURFACE CULTIVÉE | entre 70 et 80 ha |
| VOLUME PRODUIT | 170 tonnes de blé tendre et 50 tonnes d'épeautre et de seigle |



Si notre démarche fonctionne, c'est peut-être parce que nous avons pris le temps de comprendre les attentes de chacun. Pour cela, se faire accompagner par un animateur (ici, le GABBAjoui) nous semble indispensable.

*Stéphane Merlet
Agriculteur bio et coprésident de l'association Bio Ribou Verdon*



La collectivité locale a un vrai rôle à jouer pour que cette initiative dépasse la seule question de la production agricole, afin de favoriser une dynamique collective sur le territoire, de faire le lien avec les entreprises du secteur et de penser le projet comme une véritable démarche de développement économique.

*Marc Pousin
Agriculteur bio et membre de l'association Bio Ribou Verdon*



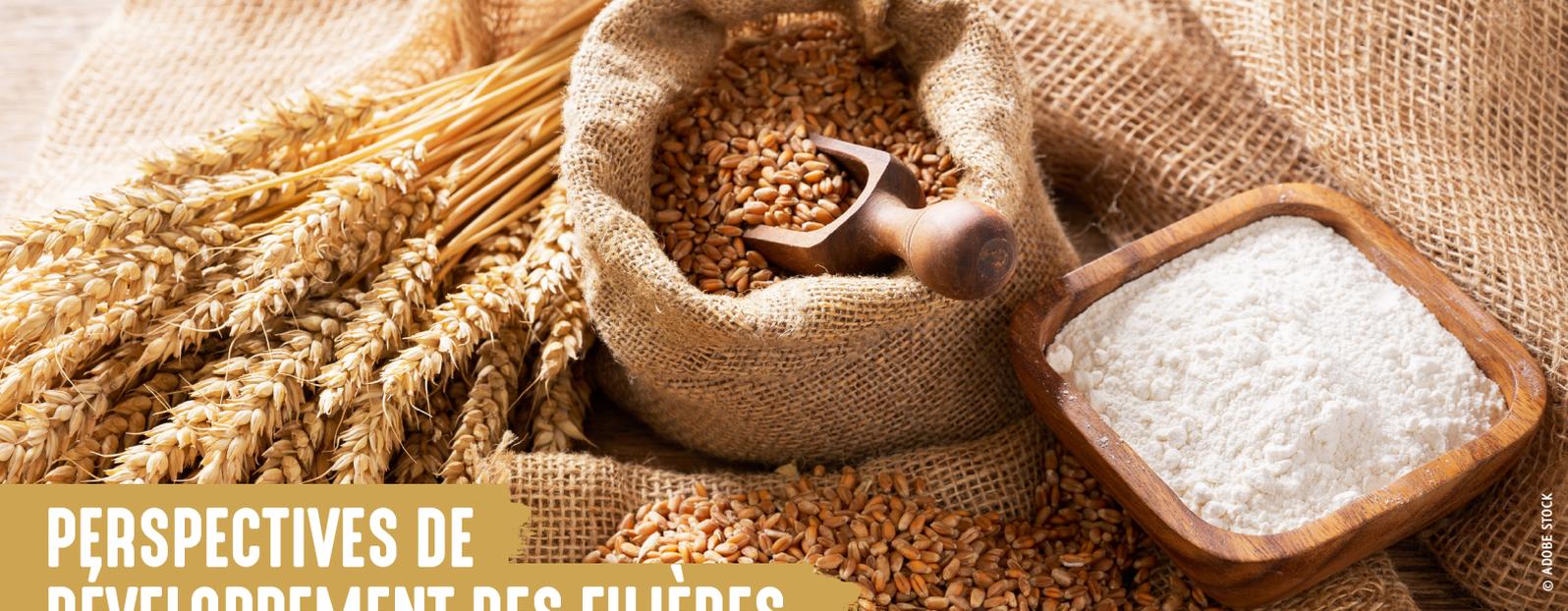
BILAN QUANTITATIF 2021 ET PRÉVISIONS À L'HORIZON 2024

| DÉPARTEMENT | INTITULÉ DE LA FILIÈRE | NOMBRE DE PRODUCTEURS | CÉRÉALES, OLÉAGINEUX, PROTÉAGINEUX, AUTRES | SURFACES/ VOLUMES RÉELS EN 2021, OU POTENTIELS À L'ÉCHÉANCE 2024 | TRANSFORMATEURS (MEUNERIES, BOULANGERIES) | GOVERNANCE |
|-----------------|---|--|--|---|--|--|
| 44/85 | Grenier bio d'ici | 11 producteurs | Blé tendre Petit épeautre Grand épeautre Seigle | 300 t 25 t 15 t 10-12 t | Minoterie Giraudineau (44) | Association producteurs/ minotiers/ boulangers |
| 49 | Bio Ribou Verdon | 11 fermes 18 producteurs | Blé tendre panifiable Épeautre, seigle, sarrasin Légumes secs (lentilles, pois chiches) | 170 t 50 t - | Le Moulin de Puyletard (85) | Association de producteurs |
| 72 | Greniers bio du Maine | Potentiel de 40 producteurs | Blé tendre panifiable | Potentiel de 500 ha | Intérêt manifesté : Minoterie Trottin (72), Meunerie Guénégo (61) | Association de producteurs |
| 53 | En cours | Potentiel de 34 producteurs | Blé tendre panifiable | Potentiel de 280 ha | Minoterie Blin (53) | Association de producteurs |
| 85 | Filière Blés paysans du bocage vendéen | 4 fermes | Variétés anciennes de blé, issues de sélection paysanne | 50 t | Minoterie Planchot (85) 4 boulangeries | Association partenariale producteurs/ meuniers/ boulangers |
| SYNTHÈSE | | Près de 35 producteurs impliqués et un potentiel de plus de 100 producteurs à l'horizon 2024 | Blé tendre panifiable (80 %), petit épeautre, grand épeautre, seigle, sarrasin, légumes secs (lentilles, pois chiches) | 600 t de céréales environ, dont 80 % de blé tendre Potentiel de 2000 t | | Associations de producteurs ou associations partenariales |



Carte : Implantation géographique des minoteries





PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

Le travail mené entre producteurs et minotiers jusqu'en 2021 a permis et permettra encore de commercialiser des volumes de céréales, de s'accorder sur des valeurs d'engagements mutuels, une juste rémunération de chaque acteur, des critères de qualité, des modalités de gouvernance...

L'état d'avancement des projets est variable selon les départements (la crise du COVID-19 ayant

ralenti certains processus), mais il y a une volonté commune des producteurs en Pays de la Loire de travailler sur la différenciation de ces filières, notamment à partir des enjeux du commerce équitable.

Les producteurs veulent en effet s'appuyer sur des partenariats transparents, durables et équitables, et faire valoir ces spécificités auprès du consommateur.

QUELS SONT LES AXES DE TRAVAIL ENVISAGÉS POUR LES PROCHAINES ANNÉES ?

AXE 1 - Accompagnement à la structuration des filières

À partir de la méthodologie définie, de nouvelles filières émergentes seront accompagnées et les filières récemment initiées poursuivront leur développement.

Un travail spécifique sera conduit sur la sécurisation et la valorisation des filières en circuits très courts entre paysans et artisans boulangers.

AXE 2 - Différenciation des filières, à partir des enjeux du commerce équitable et des farines issues de blés paysans

Viser l'équilibre et le respect d'une équité entre les acteurs des filières est un point important pour les producteurs impliqués. Ils souhaitent inscrire formellement cette notion d'équité dans les relations commerciales avec les meuneries, au travers d'une éventuelle certification « commerce équitable » de leurs filières.

Le développement de filières utilisant des blés issus de variétés paysannes permettrait également aux agriculteurs de la région Pays de la Loire d'aller plus loin dans la différenciation de leur production et de s'assurer une bonne rémunération. Aujourd'hui, le développement de ces filières rémunératrices a besoin de se structurer pour une différenciation claire et une communication efficace envers les consommateurs.

AXE 3 - Mise en synergie des filières et valorisation commune

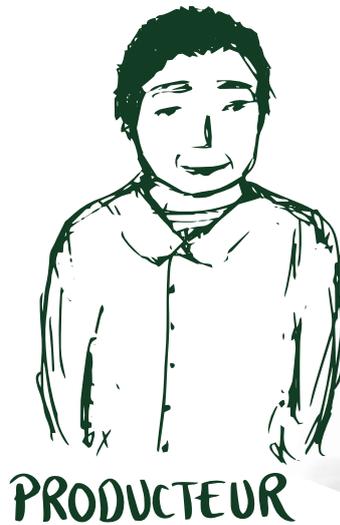
L'objectif est de fédérer les producteurs des différentes filières pour faire converger les stratégies, pour capitaliser et partager les modalités de différenciation des filières, afin de faire rayonner les initiatives et de les essaimer sur le territoire régional.

RAPPEL DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PARTENARIATS DURABLES ET ÉQUITABLES

Source : boîte à outils « Partenariat et contractualisation pour des relations durables et équitables dans les filières légumes de plein champ bio », Bio Centre, FNAB et ABP, projet CASDAR 2011.

PRINCIPE GÉNÉRAL

Valoriser durablement les productions biologiques à leur juste prix, du producteur au consommateur, en permettant à chacun de vivre de son métier au sein des filières, et en veillant à ce que les performances sociales et environnementales de l'agriculture biologique soient préservées, voire améliorées.



Transparence

Transparence de l'organisation de producteurs

Sur son fonctionnement, l'origine des produits bio, ses autres débouchés et partenariats.

LES PILIERS D'UN PARTENARIAT DURABLE ET ÉQUITABLE

Connaissance mutuelle entre partenaires

(valeurs, métiers, contraintes, besoins) : elle crée la confiance.

Co-construction, définir « ensemble » :

- Les objectifs partagés.
- Les engagements réciproques, dans le respect des objectifs définis et des besoins de chacun.
- Les modalités opérationnelles.
- Les impacts escomptés en termes économiques, environnementaux et sociaux.
- Comment valoriser les spécificités de la bio...

Durabilité

- Le partenariat s'inscrit dans un temps long (engagements pluriannuels).
- **Équitabilité** : garanties en matière de débouchés et d'approvisionnements, engagements réciproques sur les volumes et les prix, juste répartition de la valeur ajoutée.
- **Solidarité**
 - Vis-à-vis des consommateurs.
 - Vis-à-vis des autres acteurs de la filière.
 - Entre fermes bio engagées.
 - Coopération et non concurrence.

Transparence du transformateur

Sur l'origine de ses approvisionnements, sa politique de prix et de marges, son fonctionnement.



Transparence vis-à-vis du consommateur (communication)





• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

CAB Pays de la Loire
9, rue André Brouard
BP 70510 49105 ANGERS Cedex 02
02 41 18 61 40
cab@biopaysdelaloire.fr
www.biopaysdelaloire.fr

©Photos : Adobe Stock, BRV49, Grenier bio d'ici, Filière blés paysans du bocage vendéen, GBM72, Bio Ribou Verdon

RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

